

Lyon, le 19 février 2021

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Présidence de M. BLACHE

**PROCES VERBAL
SEANCE DU LUNDI 15 FEVRIER 2021**

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme BRUGNERA

- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2021 : unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ELUE : Mme BRUGNERA

PRÉSENTS : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M. BOUZARD, M.SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON, M.BILLARD, M.REVEL, M.STUDER, Mme BURTIN, M.AUGOYARD, Mme LACROIX, Mme NAZARET, Mme BRUGNERA.

EXCUSÉS : Mme TRIBALAT, Mme DELAUNAY, Mme AZOULAY, M.RICHARD,

DÉPÔTS DE POUVOIR : M. SOULIER : pouvoir de Mme TRIBALAT, M. REVEL pouvoir de Mme DELAUNAY et de M.RICHARD, Mme BORBON: pouvoir de Mme AZOULAY.

ABSENTS : M. HERNANDEZ.

M.BLACHE propose de désigner Mme BRUGNERA pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Mme BRUGNERA procède à l'appel nominal.

*_*_*

M.BLACHE passe ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 JANVIER 2021

Sans observation.

Le procès-verbal de la séance du 11 JANVIER 2021 est adopté à l'unanimité.

*_*_*

Il est procédé à l'examen des rapports.

Rapport 06.21.072 - Projet de Pacte de cohérence métropolitain - Avis du Conseil municipal

M. BLACHE présente ce dossier.

Il s'agit d'un dossier qui va nécessiter l'avis du Conseil Municipal

En vertu de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et de l'article L. 3633-3 du C.G.C.T., la Conférence métropolitaine élabore, dans les neuf mois qui suivent chaque renouvellement général des Conseils municipaux, un projet de Pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole et les Communes situées sur son territoire fixant pour la durée du mandat la stratégie de délégation de compétences de la Métropole aux Communes et des Communes à la Métropole de Lyon.

Ce projet de Pacte est élaboré et adopté par la Conférence métropolitaine. Il est arrêté par délibération du Conseil de Métropole, après consultation des Conseils municipaux des Communes situées sur son territoire.

Issu d'un travail mené à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires, il vise à définir les modalités de travail et de coopération entre les Communes du territoire et la Métropole, respectueuses des compétences et de la légitimité de chacun.

Le 29 janvier 2021, le projet de Pacte a été adopté par la Conférence métropolitaine.

- Le projet de Pacte est maintenant soumis pour avis aux Conseils municipaux et sera ensuite arrêté par le Conseil de Métropole par délibération.

Nous en sommes d'ailleurs là.

Ce projet précise les principes structurant la relation Métropole-CTM-Communes, renforçant le rôle des instances de gouvernance citées dans le souci d'une relation de confiance et de dialogue.

Arrivée de M.BILLARD.

Ce projet est décliné de façon spécifique à Lyon où le périmètre de la CTM est identique à celui de la Ville ; les Maires d'arrondissement prenant part aux réunions de la conférence territorial des Maires.

Il propose une méthode de coopération autour de 7 axes stratégiques prioritaires, pour lesquelles la coopération avec les Communes est indispensable à la mise en œuvre d'une politique métropolitaine efficace :

- la revitalisation des centres-bourgs ;
- l'Éducation ;
- les modes actifs ;
- La trame verte et bleue ;

Conseil d'arrondissement
du 15 février 2021

- L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage ;
- Le logement, accueil, hébergement : digne abordable et de qualité ;
- Le Développement économique responsable, emploi et insertion.

Il vient également consacrer la poursuite de 6 domaines de coopérations préexistants dont la pertinence se confirme :

- Action sociale ;
- Santé ;
- Culture-sport-vie associative ;
- Propreté-nettoieement ;
- Politique de la ville ;
- Maîtrise et accompagnement du développement urbain.

Chaque Conférence Territoriale des Maires aura ensuite, dans les 9 mois suivant l'adoption du Pacte en Conseil de Métropole, à formaliser un Projet de territoire 2021-2026 formalisé à l'issue d'une démarche de concertation et de co-construction avec la Métropole. Seront identifiés les axes stratégiques du Pacte et domaines de coopération ainsi que les projets opérationnels s'y rattachant.

Après adoption en Conférence territoriale des Maires, le projet de territoire sera ensuite délibéré en Conseil municipal, puis délibéré en Conseil de Métropole.

Enfin, le projet de Pacte de cohérence métropolitain présente les moyens alloués pour permettre sa mise en œuvre, à savoir :

- Une enveloppe financière territoriale de 200 millions d'euros au global aux CTM, pour les années 2021 à 2026. Elle permettra le financement d'opérations d'aménagement du domaine public pour 118 millions d'euros sur le mandat et le financement de projets opérationnels s'inscrivant dans les axes stratégiques du Pacte, pour un montant total de 82 millions d'euros (nous ne détaillerons pas maintenant mais nous pourrons le faire s'il y a besoin) ;
- Un chantier d'approfondissement de la territorialisation des services et des politiques publiques métropolitaines ;
- Le dispositif d'ingénierie territoriale est conforté, au travers des réseaux, outils et plateformes de services existants et dont le développement est à poursuivre.

«Voilà, je viens de vous exposer le texte qui nous a été confié pour examen dans son intégralité et nous sommes donc appelés à donner un avis sur le projet de Pacte de cohérence métropolitain.

En ce qui concerne notre groupe politique, nous considérons que le document actuel ne met pas assez en évidence la place des arrondissements, peu cités ou pas cités du tout dans ce document et particulièrement pour la répartition des enveloppes FIC et PROX.

Pour ces raisons, nous voterons donc « contre ».

M. BLACHE passe la parole à M. AUGOYARD qui poursuit :

« Monsieur le maire, mes chers collègues,

Quelques observations sur le projet de pacte de cohérence métropolitaine qui est soumis à notre avis, à la fois au nom du groupe « pour Lyon » et au titre de ma délégation aux mobilités et à l'aménagement des espaces publics.

À vrai dire, la lecture de ce pacte m'a profondément déçu. En fait, le texte que l'on nous propose est un pacte d'incohérence métropolitaine.

Beaucoup pourrait être dit mais je ne vais pas détailler, ce sera l'objet des débats au conseil municipal et au conseil métropolitain. Toutefois, l'intérêt de ce débat en conseil d'arrondissement est de regarder ce pacte du point de vue justement de l'arrondissement, échelon de proximité auquel, je le crois, nos concitoyens sont très attachés.

Aussi, permettez-moi de pointer ici les 3 incohérences que je trouve les plus graves :

1^{ère} incohérence, le pacte est en complet décalage avec les défis de ce mandat.

Il semble avoir été pensé et écrit comme si le monde n'était pas confronté depuis plus d'un an à une pandémie sans précédent dans ses effets à la fois humains, économiques, environnementaux et politiques. En effet, la métropole et la ville ont tout de même réussi l'exploit de ne pas placer au cœur de leurs préoccupations et de ce pacte, la crise sanitaire que nous vivons et donc la cohérence nécessaire entre l'action de la ville et celle de la métropole pour répondre efficacement aux défis sanitaires, climatiques, de relance économique, de solidarité, d'emploi, d'insertion, de logement, de mobilité, de réussite éducative, de retour à la vie culturelle etc..., etc...

2^{ème} incohérence, qui me concerne plus particulièrement au titre de mes délégations, c'est la vacuité de l'axe stratégique n° 2 sur les mobilités, réduites aux mobilités actives. Une ville, une métropole ce n'est pas que pour les trentenaires bien portants. C'est aussi fait pour celles et ceux qui peuvent avoir des difficultés pour se déplacer ou qui sont contraints d'habiter loin pour travailler ici. Rien n'est dit sur l'accessibilité, presque rien sur la cohérence avec les projets de transport en communs, qui constituent pourtant LA véritable alternative crédible à la voiture personnelle. Ne nous y trompons pas, notre arrondissement est particulièrement concerné à cause de la transformation projetée de la ligne C6. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir.

En d'autres termes, je ne peux pas me résoudre à une politique qui consisterait uniquement à aligner des statistiques kilométriques en termes de pistes cyclables ou de bouts de voirie piétonnisés. C'est une politique globale qu'il faut afficher et qu'il faut mener, du piéton au transport collectif en passant, que cela plaise ou non, par la voiture personnelle qui aura malgré tout une place en ville.

Le pacte donnerait, également, toute son utilité s'il permettait d'améliorer le travail en commun de la métropole, de la ville et de l'arrondissement pour mener et améliorer certains projets d'aménagement, aujourd'hui trop souvent menés à la va-vite pour des raisons purement politiciennes, sans prendre en compte des besoins évidents comme la nécessaire livraison des commerces ou des banques. Je ne parle évidemment pas du cours Vitton (si vous aimez le second degré).

Enfin, 3^{ème} incohérence, qui fait le lien avec ce que je viens d'évoquer et qui est certainement la plus grave pour nous, élus d'arrondissement : c'est le fossé démocratique qui est creusé par la majorité municipale et métropolitaine qui a été élue, rappelons-le, sur une promesse de meilleure respirabilité démocratique, de donner un nouvel air à notre ville et à notre métropole. Parmi ces promesses, celle de donner plus de pouvoir aux mairies d'arrondissement, notamment dans le domaine budgétaire.

Cette promesse s'est toutefois évaporée très rapidement. Sans doute la conséquence d'un effet de serre politique – le seul contre lequel cette majorité ne s'indigne pas.

Mais, ceci a des conséquences concrètes :

Je suis très inquiet sur la gestion à venir du fond d'initiative communale et des budgets de proximité, dont le montant n'augmente pas alors même qu'ils devront prendre en charge des travaux imposés par la métropole et la ville, dans le dos des arrondissements. Cela se fera au détriment des investissements que l'on pousse au niveau de l'arrondissement car nous devons faire plus avec une enveloppe de fait diminuée. Pourrons-nous réaliser des investissements comme ceux que nous avons fait au mandat précédent pour améliorer l'accessibilité, refaire des espaces comme la rue de professeur Weil ou le petit square à l'angle du boulevard des Brotteaux et du cours Lafayette ?

Aurons-nous réellement un pouvoir de décider ou de choisir en mairie d'arrondissement, alors que tout montre qu'au contraire la mairie centrale veut recentraliser les choix de proximité ?

Cela, nous ne pouvons l'accepter.

Nous sommes pourtant prêts, ici, à la Mairie du 6^e, à prendre l'autonomie qui a nous été promise. Nous ne manquons pas de projets ! Ni de volonté ! On manque juste de moyens.

Il convient également de rappeler à la majorité municipale et métropolitaine que nous sommes dans l'un des deux seuls arrondissements qui ne lui a pas accordé la confiance aux dernières élections, et nous sommes dans la seule circonscription métropolitaine sur le territoire de la ville de Lyon où elle a été battue.

En d'autres termes, les électeurs nous ont demandé, je dirais même plutôt, ils nous ont imposé, de nous entendre pour travailler pour le bien commun. Ce n'est malheureusement pas encore tout à fait le cas dans la gestion quotidienne de notre ville et de notre métropole.

Le pacte de cohérence métropolitaine aurait été une belle occasion de réparer cela.

Mes chers collègues,

Parce que ce pacte d'incohérence ne répond pas aux défis à venir. Parce qu'il est en décalage avec les promesses faites devant les Lyonnais. Parce qu'il ne saisit pas la chance qu'il aurait pu être, le groupe « Pour Lyon » votera contre le pacte qui nous est proposé. »

M. BLACHE passe la parole à Mme BRUGNERA :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Le pacte de cohérence métropolitain fixe le cadre des relations entre la Métropole de Lyon et chacune des 59 communes qui la compose, et ce pour la durée du mandat. C'est donc un document extrêmement important pour notre territoire.

Avant son approbation, chaque commune est sollicitée pour émettre un avis sur ce pacte, et nous sommes réunis ce soir – en visio - pour débattre de l'avis de la commune de Lyon.

C'est une fois de plus dans la précipitation que nous devons nous prononcer sur un document pourtant primordial pour l'avenir de notre ville. Cela commence, hélas, à être une habitude des nouveaux exécutifs.

Et une fois de plus, je rejoins mon collègue AUGOYARD, malgré leurs grands discours sur la co-construction, l'horizontalité ou la participation, on ne peut que constater un réel problème de méthode. Ainsi, en Conférence métropolitaine des Maires du 29 janvier dernier, moins de la moitié des maires de la Métropole, seulement 26, ont voté pour ce pacte, tandis qu'ils étaient 16 à voter contre et 14 à s'abstenir. Pour mémoire, en décembre 2015, le précédent pacte avait lui été approuvé par 47 Maires (dont 5 avec réserves) et seulement 11 avaient voté contre, et ce grâce à une réelle concertation et un travail en commun avec l'ensemble des Mairies de l'agglomération.

Comment garantir « notre bonne articulation et nos succès commun » avec une adhésion aussi faible des Maires ?

Ce pacte 2021-2026 reprend les grandes lignes du pacte précédent, celui de 2015-2020, et une bonne part de son contenu. Il a subi une opération de *greenwashing*, les titres rouges, couleur du logo métropolitain, ont été remplacés par des titres verts, ce qui pourrait faire sourire s'il ne s'agissait que de communication et pas d'un projet structurant d'agglomération pour 6 ans. Ce pacte entérine 7 nouveaux axes thématiques, qui correspondent et c'est normal, aux priorités politiques de la Majorité. Je constate, et je regrette très fortement des absences : l'absence du sujet de la santé, de la gestion de l'épidémie, de la prévention, des soins, de la vaccination et de la protection collective – un incroyable oubli - ou l'absence de volet sur la sécurité et plus encore – un sujet qui me tient à cœur - celui sur l'accompagnement des jeunes et des étudiants, pourtant fortement touchés par la crise que nous traversons – M. le Maire je sais que vous y accordez de l'importance, alors qu'il s'agissait d'un axe important de mutualisation et de potentiel transfert de compétence du pacte précédent.

Je regrette d'ailleurs que le pacte ne parle que de « coopération » et n'évoque jamais ni mutualisation de services, ni décentralisation, ni transferts de compétences. C'est pourtant par ces biais que l'on peut mettre en place de véritables synergies dans les politiques publiques et améliorer le service rendu aux Grand-Lyonnais. Ce pacte est un véritable outil pour poursuivre la démarche de simplification administrative qu'a constituée la création de la Métropole. Il permet de continuer à chercher la meilleure subsidiarité, à expérimenter pour des politiques adaptées au territoire. Ce pacte n'aborde pas du tout ces enjeux. A ce titre on peut dire qu'il manque clairement d'ambition, voire de vision. Et, à sa lecture, il est difficile de voir comment les coopérations citées prendront réellement corps.

Au-delà de ces manques dans la vision, dans la méthode et dans le contenu, j'ai lu avec attention ce document et je dois dire, il n'y a aucune des mesures proposées au sujet de laquelle je ne puis dire que je n'adhère pas.

Je m'interroge cependant sur la manière dont sera mis en œuvre ce pacte. De nombreux élus ont été laissés de côté lors de son élaboration et semblent devoir le rester.

Je parle ici notamment des conseillers métropolitains, qui ne feront pas partie des comités de pilotage et de suivi. Ils sont pourtant des représentants des citoyens de notre Métropole. Ils sont, désormais, élus au scrutin universel direct, et leur rôle devrait être réinterrogé et ils devraient pouvoir représenter leurs

concitoyens dans les Conférences Territoriales des Maires et dans chacune des instances que la Métropole prévoit de créer pour permettre le dialogue entre le central et les territoires.

Je parle également des conseillers municipaux et d'arrondissement de notre ville. Conseillers municipaux et d'arrondissements qui ne savent pas, à l'heure où nous parlons, s'ils pourront participer à l'élaboration des projets de territoires. Ces projets de territoires auront pourtant un impact réel et important pour les Lyonnaises et les Lyonnais par qui ils ont été élus.

Nous ne savons pas non plus quelle sera la place exacte des arrondissements dans la mise en œuvre de ce pacte de cohérence.

Le nouvel exécutif métropolitain a fait un pas en avant dans la reconnaissance des maires d'arrondissements qui siègent désormais de plein droit dans la conférence métropolitaine des Maires ainsi que dans la toute nouvelle Conférence Territoriale des Maires de Lyon.

Mais au-delà ?

Le pacte affirme vouloir renforcer le lien entre communes et Métropole grâce aux conférences territoriales des Maires. Doit-on en déduire que des relations directes entre la Métropole et les arrondissements lyonnais seront établies ? Ou que malgré la présence des Maires d'arrondissement en CTM, c'est bien la mairie centrale qui reste l'interlocutrice de la Métropole ? C'est là un point important. Ce point n'est pas anecdotique.

Il pose la question de la place de notre Ville au sein de sa Métropole, mais également de sa gouvernance et de l'équilibre entre le nécessaire renforcement de l'échelon de proximité qu'est l'arrondissement et le maintien de l'unité de notre Ville.

Enfin, quelle sera la place des mairies d'arrondissement dans l'élaboration du projet de territoire lyonnais ? Quelle sera également la place des élus d'arrondissements ? Prévoyez-vous Monsieur le Maire du 6^{ème} arrondissement de nous associer aux discussions que vous aurez en CTM quand vous y serez, vous-même, associé ?

En conclusion, malgré tous les manques que j'ai pointés, ce document sur le fond ne peut être intégralement rejeté. Il reprend d'ailleurs assez largement le travail que nous avons fait lors du mandat précédent et compte donc poursuivre en partie ce travail. Et je m'en félicite. Cependant, il reste trop d'interrogations et de défauts de participation dans la méthode pour pouvoir le soutenir.

C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur ce rapport.

Je vous remercie pour votre écoute. »

M. BLACHE indique à M. REVEL de prendre la parole :

« Bonjour M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je voulais intervenir sur le pacte de cohérence métropolitain et j'espère que les explications que je vais vous donner vont peut-être influencer sur votre vote.

Tout ce que j'ai entendu jusqu'à présent, hormis ce qu'a dit M. le Maire, et encore, ne me semble pas tout à fait exact et, en tout cas, il y a une mécompréhension sur plusieurs points ;

Déjà, le pacte de cohérence métropolitain n'est qu'un cadre et il ne va pas jusqu'à l'arrondissement, jusqu'au trottoir ou telle ou telle chose. C'est un cadre de travail global entre la Métropole et les CTM, pas entre la Métropole et les Mairies mais entre la Métropole et les conférences territoriales. Il y en a dix sur toute la Métropole. La particularité de Lyon et Villeurbanne est que Lyon est la seule commune du CTM de Lyon par exemple. Là où d'autres communes doivent travailler en cohérence, en coopération au sein d'un CTM pour déterminer ce qui doit être, Lyon a toute latitude.

Le Maire de Lyon est légitime, de par la loi, à être l'interlocuteur de la Métropole. Ce n'est pas le choix qu'il a fait. Tout simplement parce que nous avons la volonté de travailler en cohérence, en coopération. C'est notre façon d'être. On a choisi, à l'initiative du Maire de Lyon, du groupe écologiste et avec l'accord de la Métropole, d'associer les Maires d'arrondissement. Ce qui n'était pas obligatoire, loin de là.

Quand on dit qu'il manque de l'inclusion C'est faux.

Les Maires d'arrondissement sont associés :

En amont, lors des conférences métropolitaines des Maires, il y a eu plusieurs réunions, plus une validation. M. BLACHE, je vous prie de dire le contraire si je me trompe, en tant que Maire du 6^e arrondissement, vous avez été systématiquement convié.

En aval, il a été prévu de laisser une plus grande latitude dans l'utilisation des fonds. Je reviendrai là-dessus.

L'association des Maires est complète, totale et permanente.

J'entends, ici et là, qu'on parle du mandat précédent mais on n'était pas dans la même situation. Aujourd'hui, une nouvelle collectivité existe dans laquelle certains d'entre vous sont élus et vous le savez,

la Métropole a sa pleine légitimité et compétence. On ne peut pas la déshabiller pour habiller la Ville ou faire l'inverse. On refuserait de faire l'inverse. Le cadre est donc totalement différent.

Pour en venir aux choses concrètes sur les enveloppes. Là où le pacte est précis par rapport à ce qui était fait précédemment, c'est qu'on a maintenant un montant clairement déterminé et qui a augmenté, contrairement à ce qui a été dit, de plus de 8,6%.

Aujourd'hui, Lyon disposera au titre du FIC de 3,1 millions d'euros et pour la PROX de 3,2 millions d'euros, ce qui n'était pas le cas auparavant. C'est une augmentation importante. Et là, où on ajoute la proximité, on a rééquilibré de manière équitable sans calcul politicien et de négociation de Maire à Maire mais bien en fonction du nombre d'habitants, des kilomètres de voirie.

Le montant total attribué au CTM de Lyon et à la ville de Lyon est en augmentation de plus de 500 000 € par an. Il ne faut donc pas dire que cela n'est pas clair.

Ensuite, le choix fait au sein du CTM de Lyon ? il est conforme à notre volonté de donner plus de latitude aux arrondissements, d'être plus proche des citoyens. Le montant du FIC est entièrement à la main de l'arrondissement. M. BLACHE et le Conseil d'arrondissement sera totalement libre, si M. BLACHE le souhaite, de travailler sur le barriérage de trottoirs, sur des plateaux traversants, sur la désimperméabilisation des trottoirs, l'apaisement de la circulation comme il le désire avec un montant conséquent déterminé objectivement.

Pour ce qui est du PROX, M. Valentin LUNGENSTRASS doit mener une discussion avec les Mairies d'arrondissement pour le répartir. Là encore, il y aura prise en compte des besoins des arrondissements. Il y a donc une extrêmement grande prise en compte de la proximité.

Voilà ce que je voulais vous dire, je suis désolé, j'ai été un peu brouillon. J'ai été – honnêtement – surpris de la mécompréhension que j'ai entendue de certains intervenants. Je voulais donc clarifier certains points.

Donc, nous, oui, le groupe écologiste, on votera avec enthousiasme cette délibération parce que c'est la manifestation, l'une des concrétisations d'un cadre juste, équitable et accessible aux arrondissements et prenant en compte la proximité dans la répartition des fonds de la Métropole.

Je vous remercie.

M. BLACHE avant de passer la parole à Mme CROIZIER ajoute « deux petites phrases de réponse.

Les fameux 3,1 millions d'euros du FIC dont vous parlez, on a appris ces éléments aujourd'hui. C'était donc compliqué de savoir et en plus, on ne sait pas quelle est la répartition par arrondissement mais cela viendra peut-être !

Puis, après globalement, ce n'est pas qu'une question de politique, parce que l'ensemble des groupes que nous représentons dans cette mairie, ne sont pas nécessairement contre mais sont contre l'idée. Les choses ne sont pas définies clairement, on ne sait pas où cela va.

Le principe général n'est pas suffisant, c'est l'application du principe.

Mme CROIZIER avait demandé la parole. Je lui laisse la parole.»

Mme CROIZIER intervient : «Merci M. le Maire. Finalement, l'intervention de M. REVEL démontre un petit peu ce que l'on vient de voir et nos craintes, c'est-à-dire que M. REVEL a l'air d'en savoir plus que nous. C'est un vrai plaisir.

Je crois que l'on n'est pas dans le monde des Bisounours. Si on vous dit, qu'effectivement, nous avons des craintes sur le fonctionnement entre la ville et la Métropole et les arrondissements, c'est que, au-delà des bonnes paroles, des belles paroles sur lesquelles profondément on adhérerait, on s'aperçoit qu'au quotidien, cela n'est pas vrai. Ce n'est pas ça !

- C'est un conseil de la transition écologique qui fonctionne depuis le début avec sept arrondissements sur neuf.
- Ce sont des réunions de M. LUNGENSTRASS qui se passent directement avec des associations de commerçants dans notre arrondissement sans que l'on en soit informé et qu'on découvre par hasard.
- Ce sont les travaux du cours Vitton qui se font de nuit alors qu'on avait clairement donné une opposition sur ces travaux-là.

Moi, je veux bien tout ce que vous voulez sauf que, pour l'instant, ce soutien... je vais vous donner un dernier exemple :

- ce sont des emplacements réservés pour des crèches dans le PLU-H pour la prochaine modification qui sont déterminés sans nous ! Qu'on découvre par hasard au regard d'un tableau.

Moi, je veux bien et je crois profondément que vous êtes convaincu de ce que vous dites, M. REVEL, sauf que notre quotidien, à nous, ce n'est pas ça !

Le jour où on sera considéré comme un arrondissement comme les sept autres et non pas invité la veille pour le lendemain parce que, Oh ! Zut ! On s'est aperçu qu'il en manquait deux !

On verra comment l'on peut fonctionner.

Quand effectivement, on saura à quelle sauce on va être mangé. On est quand même en février et on ne sait toujours pas les budgets qui vont nous être attribués au niveau de la PROX ! On ne peut rien projeter effectivement sur l'année ! ça, c'étaient des choses très simples, il convenait juste de continuer le fonctionnement qu'on avait – au moins cette année, si on n'était pas fichu de donner de nouvelles règles.

Là, vous nous annoncez des montants et vous nous dites que tel budget sera à la main de l'arrondissement, peut-être ? Ce n'est absolument pas ce que l'on voit depuis quelques mois.

Effectivement, on ne demande qu'à vous croire et je pense qu'on est vraiment dans ces dispositions, sauf qu'à l'heure actuelle, faute de ne rien voir écrit sur le sujet, il y a juste des choses qui ne sont absolument pas corroborées par des actes.

Nous ne pouvons pas voter ce pacte-là qui n'est pas simplement entre le Maire de Lyon et les arrondissements mais entre trois personnes morales : la Métropole, la ville de Lyon et l'arrondissement.

Je vais vous prendre un autre exemple : vous parlez du continuum éducatif qui est effectivement très intéressant, mis en place par la ville. Quand on arrivera à mettre autour de la table pour la cantine du collège Vendôme, ce fameux continuum d'éducation avec l'école Jean Racine, le collège de l'autre côté et qu'on arrivera, enfin, à être écouté sur le fait de mettre la cantine métropolitaine du collège, là, où tout le monde le souhaite – tout le monde, ce n'est pas nous – nous, on suit l'intérêt général des enfants, là, on pourra dire que la parole de l'arrondissement est écoutée.

Pour l'instant sur ce dossier là comme pour les autres, nous n'avons aucune idée de ce que la PPI de la Métropole nous réserve. Peut-être que le Maire de Lyon est informé de ce que la PPI réserve à l'arrondissement du 6^e mais nous, nous ne le savons pas. Voilà, Monsieur le Maire, j'ai été un peu longue mais c'est un sujet qui, comme a beaucoup d'autres, nous tient à cœur. »

M. BLACHE remercie Mme CROIZIER pour son intervention et redonne la parole à M. REVEL.

M. REVEL « je vais être très bref. Je remercie Mme CROIZIER de ces remarques. Hélas ! Les questions que vous avez évoquées relèvent du champ de compétence de la Métropole. On est ce soir, ici, réunis pour discuter du pacte de cohérence, c'est-à-dire de la relation entre l'arrondissement, la ville et la Métropole.

Ces questions portez-les au conseil métropolitain, n'hésitez pas ! En revanche, moi je suis informé du montant de 3,1 millions tout simplement pour la FIC et un peu plus pour la PROX car on a eu une commission finances toute à l'heure où il y avait certains représentants de votre groupe qui se sont d'ailleurs exprimés sur le sujet. Sur la répartition qui est faite aujourd'hui, sur la volonté d'associer les Maires, personne ne peut dire que ce n'est pas beaucoup mieux qu'auparavant. M. BLACHE a participé à l'élaboration. Il sera associé. Il connaît le mode de calcul de la FIC. Il a été déterminé. Il fera partie du travail avec M. LUNGENSTRASS pour la répartition de la PROX par arrondissement. Cela sera clairement beaucoup plus démocratique, plus accessible et la main – la main - est vraiment aux arrondissements. Désolé, j'ai été un petit peu long ! »

M. BLACHE poursuit : « M. REVEL, on ne va pas polémiquer toute la soirée. Ce qui est sûr, c'est que les intentions sont là. Les textes principaux sont là et donc, on attend juste confirmation d'enveloppes, de montants, de délais. Parce que la proximité, il faut bien comprendre les choses, c'est du quotidien : arranger un carrefour, sécuriser un emplacement. On ne peut pas arrêter les choses comme ça. C'est tout ! A partir du moment où les intentions se transformeront en réalité, on reviendra en disant : écoutez, je vous remercie, on a tout reçu. Pour le moment, on n'a rien. On a que des intentions. Y-a-t-il d'autres demandes d'interventions ? »

M. AUGOYARD «très court. On abonde dans votre sens, M. le Maire.

Je note ce qu'a dit M. REVEL et j'espère que cela sera bien inscrit au procès-verbal de notre conseil pour que je puisse, si jamais un jour, le Maire de Lyon ou, en tout cas, son adjoint venait à s'opposer à un investissement de proximité - que nous portons parce que nous pensons qu'il est vraiment dans l'intérêt des habitants de l'arrondissement - pouvait être financé par le budget de l'arrondissement qui, visiblement serait à notre portée, je n'hésiterai pas à le rappeler.

Comme l'a dit Laurence CROIZIER toute à l'heure et l'a rappelé M. le Maire aussi, le problème est que depuis un an bientôt, un peu moins d'un an que vous êtes aux affaires, je n'ai pas vraiment ressenti cet effort de décentralisation et cet effort de se rapprocher des habitants et des échelons de proximité. C'est dommage ! Nous avons plutôt des décisions annoncées au dernier moment parfois, que nous avons apprises par hasard souvent. Mme CROIZIER parlait du cours Vitton.

Voilà, c'est ce genre de choses que nous ne voulons plus voir. Encore une fois, comme je l'ai dit, toute à l'heure, les électeurs nous ont imposé de travailler ensemble. Nous voulons le faire ! C'est à vous, maintenant, de monter que vous pouvez le faire. »

Sans autre intervention, il est procédé au vote de ce dossier.

POUR : M.REVEL [pouvoir de Mme DELAUNAY et de M.RICHARD], Mme LACROIX, Mme NAZARET.

CONTRE : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M.AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M.BRUN, Mme CABRERA, M.BOUZARD, M.SOULIER [Mme TRIBALAT], Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M.DUVERNOIS, Mme BORBON [Mme AZOULAY], M.BILLARD, M.STUDER, Mme BURTIN, M.AUGOYARD,

ABSTENTION : Mme BRUGNERA.

Le Conseil d'arrondissement émet un avis DEFAVORABLE au projet de Pacte de cohérence métropolitain adopté par la Conférence métropolitaine du 29 janvier 2021.

* * *

Questions diverses.

Mme BLANC intervient : « bonjour, mes chers collègues, je voudrais aborder le problème crucial de la santé et notamment des mesures sanitaires avec le COVID, surtout la vaccination.

Vous savez que nous avons un arrondissement où nous avons un certain nombre de personnes d'un certain âge, le terme « âgé » me déplaît toujours, on va dire d'un certain âge et qui se trouvent absolument démunies par la non ouverture des plateformes. On n'a aucune possibilité, désormais, de faire des inscriptions pour avoir un rendez-vous pour se faire vacciner. C'est d'autant plus grave qu'avec le vaccin ASTRASENECA, les personnes de plus de 75 ans et plus ne sont pas éligibles à ce type de vaccin car il apporte insuffisamment d'immunité mais c'est également extrêmement grave parce qu'il y a un bon nombre de personnes qui vont finir par se décourager dans ce cadre-là et l'immunité collective n'est pas prête d'être atteinte. Cela porte atteinte à tout le monde.

C'est un sujet qui me tient à cœur et je pense qu'il va falloir que nous nous en saisissions afin d'apporter une réponse, de même également, je me suis rapprochée de Mme DE LAURENS en demandant qu'il y ait des possibilités de vaccination - quand nous aurons des vaccins - dans les établissements seniors, les maisons d'autonomie senior. On m'a répondu que c'était reporté. Le système de transport n'est absolument pas mis en place. Au dernier conseil municipal, Monsieur le Maire nous a dit qu'il avait fait en sorte de commander à minima les vaccins de façon à en recevoir à minima, ce qui ne me paraît pas la bonne logique. Je tenais à vous exprimer mes inquiétudes quant à la santé de notre arrondissement. »

* * *

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 18h50.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le mardi 9 mars 2021 à 18h30.